

REPUBLIQUE
FRANCAISE
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE

MAIRIE D'ECOMMOY
(SARTHE)
CODE POSTAL : 72220
☎ 02.43.42.10.14

DATE DE
CONVOCATION ET
D'AFFICHAGE

17 octobre 2023

DATE D'AFFICHAGE DE
LA DELIBERATION

30 octobre 2023

NOMBRE DE
CONSEILLERS :

EN EXERCICE 27

PRESENTS 22

VOTANTS 23

OBJET :

II - FINANCES

**B - Subvention pour
l'acquisition d'un vélo
électrique**

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal



L'an deux mille vingt trois
Le lundi vingt-trois octobre à vingt heures trente

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni Salle Pierre RICHEFEU de l'Hôtel de Ville en séance publique sous la présidence de Monsieur GOUHIER Sébastien, Maire.

Etaient présents : M. GOUHIER Maire, M. GERAULT, Mme VASSEUR, M. DAVID, Mme BALLESTER, M. CHAUCHET, Mme ABEGG, M. RICART, M. PERROTIN, M. PINCHAULT, Mme GUERIN, Mme BARBERO, Mme LE DILLY, M. GIRAUD, Mme LECLERCQ, Mme PERRIOT-PASQUET, M. POIRRIER, Mme TESSIER, M. RAGOT, Mme TAILLECOURT-RAGOT, M. FOUCHARD, Mme FIEZ.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : M. WEIBEL, M. LELIEVRE (pouvoir à Mme BALLESTER), Mme JOUBERT, Mme ROQUAIN excusée, M. HALILOU excusé.

M. RICART a été élu Secrétaire.

II - FINANCES

B - Subvention pour l'acquisition d'un vélo électrique

Il est proposé au Conseil Municipal de renouveler, pour l'année 2024, l'attribution d'une subvention pour l'acquisition d'un vélo électrique, pour les 20 premières demandes, dans la limite d'une aide par habitant.

Son montant est fixé à 25 % du prix d'acquisition dans la limite de 100 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de reconduire, pour l'année 2024, l'attribution d'une subvention de 25 % du prix d'acquisition TTC d'un vélo électrique, dans la limite de 100 € et d'une aide par habitant, pour les 20 premières demandes,
- autorise Monsieur le Maire à signer avec les différents acquéreurs, la convention annexée à la présente délibération, définissant les modalités d'attribution de cette subvention.

Le Secrétaire de séance
Alain RICART



POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,
Sébastien GOUHIER

